

LA LUDOTHEQUE – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Coordonnées :

Ludothèque du Vaudreuil – 1 place des tilleuls 27100 LE VAUDREUIL – 02.32.59.23.20 – ludotheque.ale@orange.fr

Définition du jeu : On peut appeler «jeu » toute activité dont le seul objectif est le plaisir. Le jeu s'impose comme une activité sérieuse, éducative et pédagogique, mais aussi de loisirs, qui sont indispensables au développement de l'enfant. Le jeu joue donc un rôle dans la construction de soi et dans la vie sociale.

La ludothèque est un espace dédié au jeu ; un lieu d'animation autour du jeu et du jouet. Ses fonctions sont de donner à jouer, de favoriser les rencontres et les échanges, de faciliter la socialisation, les acquisitions et les échanges culturels.

Article 1 : Locaux

La ludothèque se compose des pièces suivantes :

- ✚ La ludothèque 1 : Un espace dédié aux enfants de 0 à 6 ans
- ✚ La ludothèque 2 : Un espace dédié aux enfants de 6 ans et plus
- ✚ La réserve : Lieu où sont stockés tous les jeux de société et les jouets.

La ludothèque peut également investir d'autres lieux et d'autres espaces (centre de loisirs, cour..).

Article 2 : Inscription

L'inscription est à enregistrer auprès de la ludothèque.

Il y a lieu de :

- ✚ Remplir une fiche d'inscription
- ✚ Présenter une pièce d'identité

Article 3 : Fonctionnement

Horaires d'ouverture:

- ✚ La ludothèque est ouverte le midi de 12h30 à 13h30, le mercredi après-midi, ainsi que toutes les vacances scolaires. La ludothèque pourra être ouverte durant les périodes de vacances, lors de soirée jeux ou d'animation exceptionnelle. L'ouverture au public pourra également se faire en fonction des projets mis en œuvre et lors des plages horaires définies pour la location de jeux.

Périodes fermeture:

La ludothèque est fermée une semaine entre Noël et le jour de l'an ainsi que les jours fériés.
En cas de fermeture exceptionnelle, les usagers seront prévenus le plus tôt possible par le centre de loisirs.

Fréquentation de la ludothèque :

Pour des raisons de confort et de sécurité, la capacité maximale d'accueil dans les locaux de la ludothèque est fixée à 35 personnes (adultes et enfants).

Respect et bienveillance :

Les activités de la ludothèque se pratiquent dans une ambiance conviviale et respectueuse de chacun. Les usagers s'engagent à respecter les autres enfants et adultes, le personnel de la ludothèque et du centre de loisirs, le matériel et les lieux.

Les adultes responsables de l'enfant sont garants de sa sécurité et de son bien-être et l'accompagnent dans le jeu et le respect des règles de vie. Ils participent (si besoin) au rangement du matériel utilisé.

Les animateurs-ludothécaires accompagnent l'enfant au cours de son activité au sein de la ludothèque et veillent :

- ✚ à sa sécurité
- ✚ et au respect des règles et du rangement

Utilisation de locaux et des différents espaces de jeux :

La présence de l'adulte responsable de l'enfant est indispensable dans chaque salle ou espace de jeu. Dans les salles principales, les tables de jeux sont réservées aux joueurs et à la pratique de jeux.

Jeux et jouets :

A la ludothèque, la liberté dans le jeu est un droit.

Plusieurs types de jeux et jouets sont en libre accès, hormis les jeux de société et les jeux d'extérieur, disponibles sur demande.

Chaque usager doit ranger avec soin le matériel qu'il a utilisé afin d'éviter toute perte ou dégradation.

Animation :

Des animations sont proposées aux familles par l'équipe d'animation de la ludothèque et du centre de loisirs. Certaines nécessitent une inscription. Les familles peuvent être associées à l'élaboration et la mise en place des animations.

Article 4 : Responsabilités

Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne.

La ludothèque et le centre de loisirs déclinent toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte de tout objet personnel.

Article 5 : Modalités du prêt de jeu à la ludothèque

Pour pouvoir emprunter des jeux à la ludothèque il y a lieu de compléter une feuille d'inscription à la ludothèque, de fournir une photocopie de votre pièce d'identité. Un chèque de caution sera demandé à chaque emprunt de jeu. Le montant sera de 50€.

L'adhésion à la ludothèque est la même que celle réglée pour le centre.

Pour les familles dont les enfants ne fréquentent pas le centre de loisirs une adhésion de 10,50 € sera demandée pour l'année.

Les tarifs de location sont de 1 à 2€ par jeu. Ils sont disponibles dans le catalogue consultable sur le site de l'association : lestilleulsvaudreuil.wixsite.com/loisirsvaudreuil

Horaires du prêt de jeu :

Le prêt de jeu s'effectue sur prise de rendez-vous à l'adresse suivante : ludotheque.ale@orange.fr et

- Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 17h à 18h30
- Tous les mercredis de 17h à 18h

Nombre de jeux et durée :

Le prêt de jeu est limité à 2 jeux par famille pour une durée de 3 semaines maximum.

Rôle de l'animatrice ludothécaire :

Une animatrice/ludothécaire accompagne le public dans la réalisation du prêt (modalités et conseils).

Vérification du bon état du jeu et responsabilités de l'utilisateur :

L'utilisateur s'engage à vérifier, avec la ludothécaire, l'état complet du jeu avant sa sortie, selon l'inventaire prévu à cet effet sur chaque règle du jeu.

Pendant la durée du prêt, les jeux sont sous la responsabilité de l'utilisateur. Chaque jeu doit être rendu complet et en bon état.

+ Détérioration du jeu

Toute détérioration doit être signalée à l'animatrice/ludothécaire qui juge alors la possibilité de réparation du jeu. Le jeu ne doit pas être réparé par l'emprunteur à sa propre initiative.

Si une détérioration est constatée, une retenue de 4 € sera prélevée sur la caution.

Si la détérioration n'est pas réparable, le jeu étant alors inutilisable, l'utilisateur est tenu de remplacer le jeu.

En cas de décision de remplacement de jeu, si celui-ci n'est plus édité, l'animatrice/ludothécaire et l'utilisateur conviendront de l'achat d'un jeu équivalent.

Le prix du jeu pourra alors être retenu sur la caution.

Dans les deux cas (réparation ou remplacement), un nouveau délai de 2 semaines sera appliqué, pendant lequel aucun prêt ne pourra être autorisé.

+ Retard

Procédure

Une semaine après la date de retour fixée par la ludothèque, un e-mail est envoyé à l'utilisateur pour rappel.

Si le jeu n'est pas restitué, réparé ou remplacé (si détérioration) 2 semaines après la dernière date fixée par la ludothèque, celle-ci se verra dans l'obligation d'encaisser le chèque de caution laissé au moment de l'emprunt.

+ Négligences

Si l'utilisateur ne tient pas compte des modalités d'emprunt et de retour des jeux à plusieurs reprises, il pourra être suspendu de prêt durant 2 mois.

Le présent règlement prend effet à partir du 20/11/2017

LA LUDOTHEQUE
Mlle Lesueur Pauline

Signature :